

- PLU arrêté par délibération n° CT2016.7/108-2 du 6 Juillet 2016
- Enquête publique réalisée du 14 Novembre 2016 au 16 Décembre 2016
- PLU approuvé par délibération n°CT2017.1/005-1 du 1^{er} Février 2017



PLU LA QUEUE-EN-BRIE

Plan Local d'Urbanisme



CITADIA
www.citadia.com

even
Conseil



HABITAT / DÉPLACEMENTS / AMÉNAGEMENT / DÉVELOPPEMENT URBAIN / ÉCONOMIE / ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE

6 – ANNEXES

6a. Servitudes d'Utilité Publique

Dossier d'Approbation

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

La Queue-en-Brie



Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Patrimoine culturel

Monuments historiques

Monument historique classé ou inscrit

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
AC1	Château des Marmousets	Inv. MH. : 7 septembre 1978	U.D.A.P du Val-de-Marne
AC1	Domaine de l'Hermitage : ferme	Inv. MH. : 19 mai 1998	U.D.A.P du Val-de-Marne
AC1	Domaine de l'Hermitage : fossé nord	Inv. MH. : 19 mai 1998	U.D.A.P du Val-de-Marne
AC1	Domaine de l'Hermitage : pavillon	Inv. MH. : 19 mai 1998	U.D.A.P du Val-de-Marne
AC1	Église St-Nicolas	Inv. MH. : 19 décembre 1996	U.D.A.P du Val-de-Marne
AC1	Parcelles Tour Médiévale: terrain	Inv. MH. : 15 mai 2001	U.D.A.P du Val-de-Marne
AC1	Vestiges de l'ancienne tour médiévale	Inv. MH. : 15 mai 2001	U.D.A.P du Val-de-Marne
AC1	Vestiges de l'ancienne tour médiévale : terrain	Inv. MH. : 15 mai 2001	U.D.A.P du Val-de-Marne

Périmètre de protection du monument historique: zone de 500 m

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
AC1-500	Château des Marmousets (La Queue-en-Brie)	loi du 31/12/1913 - Inv. MH. : 7 septembre 1978	U.D.A.P du Val-de-Marne

Périmètre de protection modifié

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
AC1-PPM	PPM: église st Nicolas, domaine de l'Hermitage	DCM du 12 mars 2004	U.D.A.P du Val-de-Marne

Patrimoine naturel

Forêts

Servitudes portant classement comme forêt de protection

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
A7	Forêt de protection du massif de l'Arc boisé du Val-de-Marne	Décret N° 2016-678 du 25 mai 2016	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
Communications**Circulation aérienne**

Servitude aéronautique de Dégagement

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
T5	Aéroport d'Orly	Décret du 5 juin 1992	DGAC/DAC-Nord service urbanisme

Télécommunications

Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
PT1-P	zone de protection: station de Chennevières n°1	décret du 12/09/1994	ORANGE (France Télécom)

Servitudes concernant la protection contre les obstacles des liaisons hertziennes

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
PT2LH	CHENNEVIERES-SUR-MARNE - Vernou-sur-Seine	Décret du 21/08/1986	TDF - DO

Plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Commune de La Queue-en-Brie

Service de la
Planification et de
l'Aménagement
Durable
Pôle
Système
d'Information
Géographique
et Valorisation
08/2016



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.territoires.gouv.fr

LÉGENDE :

A7 - Servitudes relatives aux forêts dites de protection

- Périmètre de protection de l'Arc boisé
- Zone d'exclusion du périmètre de protection
- Arc boisé

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits

- monument historique classé ou inscrit
- périmètre de protection des monuments

PT1 - Protection des centre de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques

Protection des centre de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques

- Zone de protection
- PT2 - Servitudes concernant la protection contre les obstacles des stations radioélectriques
- PT2-2 Secteur de dégagement

PT2LH - Servitudes concernant la protection contre les obstacles des liaisons hertziennes

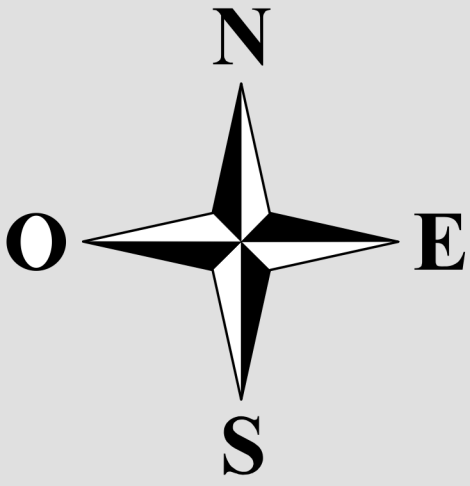
- Faisceaux hertziens
- Zone spéciale de dégagement

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civiles et militaires)

- Limite cotée de zone de dégagement

Fonds: ©IGN 2014/BD TOPO® BD PARCELLAIRE®
Sources: UTEA94

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Ile-de-France.
Unité Départementale de l'Équipement et de l'Aménagement
du Val-de-Marne.
12,14 Rue des Archives
94000 Créteil
Tél: 01 48 80 26 54
www.diria.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



Seine et Marne

